

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : 18 mai 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 du mois de mai à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et M. Cyrille RENELEAU, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT
représentés : M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER
6 Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Absents et M. Cyril CAMU
non
représentés : 2 M. Cyril CAMU

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

N°DL24052022-09 : Mobilité - Aménagement d'une circulation douce Route du Lion - Demande de subvention au titre du soutien au tourisme et itinérance cyclable 2022 auprès du Conseil Régional et au titre du FDAEC 2022 auprès du Conseil départemental.

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

La commune de Lacanau s'est inscrite dans le dispositif d'Aménagement Durable des Stations piloté par le GIP Littoral afin de permettre une évolution contemporaine de Lacanau Océan, de station balnéaire à véritable ville océane, dans le respect des identités et des spécificités territoriales.

Avec l'achèvement en 2018 de la phase d'étude, ont émergé deux chantiers prioritaires : les mobilités alternatives à la voiture individuelle avec un accompagnement au changement des pratiques, ainsi que le réaménagement des espaces publics du front de mer qui donne actuellement lieu à un dialogue compétitif.

Pour ouvrir le chantier des « mobilités » sur le plan à la fois stratégique et opérationnel, la Ville de Lacanau a élaboré en 2020 un « schéma des déplacements et mobilités alternatives à la voiture individuelle », véritable feuille de route à l'horizon 2030, et en a lancé la mise en œuvre en suivant. La promotion des modes actifs dont le vélo compte parmi les priorités de la municipalité, avec une reconnaissance de l'existant visée à l'action n°5 à travers le label « Territoire Vélo » et un accompagnement du développement de la pratique du vélo appuyé notamment sur le réseau et l'expérience de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFVélo).

La pratique du vélo est en plein essor sur la commune ; malgré les grandes étendues du territoire, les aménagements, équipements et services vélo permettent une découverte du territoire de plus en plus aisée, diverse et sécurisée. Le patrimoine naturel et urbain de Lacanau est d'ailleurs accessible à vélo. Ces atouts, certes à conforter, font de Lacanau une étape déjà prisée des itinéraires cyclables comme la Vélodyssée et la voie verte jusqu'à Bordeaux.

La labellisation « Territoire vélo » a constitué pour nous un réel levier dans l'encouragement et l'encadrement de la pratique sur le territoire, communal aujourd'hui et peut-être plus large demain.

Lacanau Océan est traversée par la Vélodyssée qui va de Roscoff à Hendaye en passant par tout le littoral français.

Plus précisément, la Vélodyssée contourne le centre-ville de la ville Océanne via, au Nord l'avenue du Cantabria, l'avenue Plantey, la voie du Baganais pour rejoindre le parking du Lion au Sud. C'est à la rencontre de cette Vélodyssée et du parking du Lion que notre projet s'inscrit.

La Ville avait souhaité à travers son schéma des mobilités, et son axe 9 en particulier, mailler ce réseau à la ville Océane en créant les conditions d'accès aux cyclotouristes de converger vers le centre de la station via un axe Nord/ Sud. La Route du Lion en est un maillon, au Sud.

Ce projet s'inscrit donc dans la continuité du plan plage du Lion et à vocation à terme à rejoindre les aménagements du front de mer Sud, via la rue Pasteur.

La Ville de Lacanau conduit depuis 2014 une politique d'investissement significative en matière d'enfouissement des réseaux aériens. L'enjeu est à la fois sécuritaire mais également esthétique pour que l'effacement des réseaux participe pleinement à l'amélioration du cadre de vie des canalais. Ces effacements de réseaux seront suivis par des travaux de rénovation de voirie, d'autant que l'espace public sera libéré de nombreux appuis de réseaux.

Dans ce cadre, la ville a débuté en 2022, une opération d'enfouissement de réseaux sur le quartier Sud de Lacanau Océan, et en particulier route du Lion. Parallèlement, la ville a recruté un cabinet de maîtrise d'œuvre en vue de réaménager la Route du lion.

La voirie Route du Lion est aujourd'hui encombrée par du stationnement sur trottoir rendant la circulation des piétons et des cycles compliqués. Le projet d'aménagement du site du Lion a permis de répondre à la problématique de stationnement, permettant ainsi de concevoir un projet de voirie où ce dernier peut y être exclu. Précédemment, le stationnement à cheval sur le trottoir était toléré.

La circulation des véhicules doit être maintenu en double sens Nord/Sud compte tenu de l'importance de cet axe dans le plan de déplacement du quartier. Pour autant, l'objectif de l'aménagement de réduire la largeur de voirie au profit de la création d'un espace réservé au mobilité active plus généreux.

En matière de sécurisation des déplacements, le projet prévoit ;

- La réduction de la chaussée circulée à 5,5 m
- La création d'une zone 30
- L'aménagement de plateaux surélevés
- La mise aux normes d'accessibilité à la fois des cheminements et des traversées de voiries

Le projet prévoit par ailleurs, la création d'un cheminement partagée de 3 m de largeur sur l'ensemble du linéaire de projet ; depuis la Véloodyssée jusqu'au rondpoint de la rue Pasteur.

Ce cheminement sera sécurisé avec la mise en place d'une lisse bois de manière à empêcher également physiquement tout stationnement éventuel.

Le revêtement de sol retenu est du béton désactivé avec une harmonisation des coloris avec le béton des entrées charretières.

Les usagers bénéficieront des services implantés dans le cadre du plan plage du Lion puisque sur le tronçon urbain du tracé, il n'existe pas d'espaces mobilisables.

Le coût prévisionnel de cet aménagement est d'environ 1 113 096,50 euros hors taxe. Les études pré-opérationnelles sont en cours de manière à envisager une réalisation à partir du 3ème trimestre 2022, sur une période de 6 à 8 mois.

La commune entend donc solliciter la participation financière au titre du soutien au tourisme et itinérance cyclable 2022 auprès du Conseil Régional.

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2)		
-		Union européenne		
-		Etat (à détailler ci-dessous)		
-		- DETR		
-		- réserve parlementaire		
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :				
-				
-				
-		Conseil régional (*)	98 326,8	8,72 %
-		Conseil départemental FDAEC	29 695,0	2,63 %
Travaux		Commune ou groupement de communes (3)		
Frais généraux	38 400,00			
Travaux préparatoires	12 600,00			
Terrassements	116 478,00	Etablissements publics (3)		
Réfection de chaussée	237 593,00			
Réfection couche de roulement	107 377,50			
Trottoir	219 600,00			
Maçonnerie	87 400,00			
Signalisation et mobilier urbain	135 460,00			
Gestion des eaux pluviales	77 950,00	Autres y compris aides privées (3):		
Réseaux A.E.P	80 238,00			
		-		
		-		
Matériels - Equipements (selon opération)				
		Sous-total :	128 021,8	11,35 %
		AUTOFINANCEMENT		
		- fonds propres	999 830,3	88,65 %
		- emprunts		
Autres dépenses (selon opération) :		- crédit-bail		
Maitrise d'œuvre	14 755,60	- autres (4):		
		-		
		Sous-total :	999 830,3	88,65 %
TOTAL (4)	1 127 852,10	TOTAL (4)	1 127 852,10	

(*) 25 % des dépenses éligibles H.T (travaux + M.O.E = 393 307,35 €)

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un financement au travers, du soutien au tourisme et itinérance cyclable 2022 auprès du Conseil Régional pour assurer le financement de l'aménagement d'une circulation douce Route du Lion,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un financement au travers, du FDAEC auprès du Conseil départemental pour assurer le financement de l'aménagement d'une circulation douce Route du Lion,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35,

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 17 mai 2022,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DEMANDE la participation financière au titre du soutien au tourisme et itinérance cyclable 2022 auprès du Conseil Régional pour l'aménagement d'une liaison douce Route du Lion pour un montant de 98 326,80 €, avec l'application d'un taux de subvention maximal de 25% appliqué sur le montant des dépenses éligibles de 393 307,35 €.

ARTICLE 2

DEMANDE la participation financière au titre du FDAEC 2022 auprès du Conseil départemental pour l'aménagement d'une liaison douce Route du Lion pour un montant de 29 695 €.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention après des services du Conseil régional et départemental et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour mois, au ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exact et conforme de cet acte et informe qu'une présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le **30 MAI 2022** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **30 MAI 2022**

